

# **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

## **PROCES VERBAL de la séance du 19 juin 2025**

Date de la convocation : 05/06/2025

Date d'affichage : 23/06/2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf juin à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric TRIBOUT, le maire.**

**Étaient présents** : Éric TRIBOUT, Jean-Marc FÉMOLANT, Jean-Marie DECORMEILLE, Yvette COUVREUR, Maryse ZAZZALI, Catherine FERREIRA, Benoît DEMAZIER, Lucie MÉTRA.

**Étaient absents excusés** : Quentin DECORMEILLE, Virginie WATREMEZ donne pouvoir à Jean-Marc FEMOLANT.

**Secrétaire de séance** : Benoit DEMAZIER

### **1) Bilan de la brocante**

Monsieur FEMOLANT, présente le bilan de la brocante (cf document joint au compte rendu).

### **2) Achat taille haie**

Comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire présente le devis concernant l'achat du taille haie. Il s'agit d'un modèle thermique pour un montant de 614.25 € de marque STILH.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Il décide de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir s'acquitter de la facture :

## **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61521		Entretien et réparations sur terrain	- 615 €
21	2157	112	Taille haie	615€
023	023		Virement à la section d'investissement	615€

## **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
021	021		Virement de la section de fonctionnement	615 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut prendre un arrêté pour demander l'élagage des haies dans les chemins, seulement aux endroits qui gênent la circulation et visibilité. Monsieur le Maire va prendre un arrêté en ce sens afin que les endroits où la circulation est difficile, il soit possible de tailler les haies verticalement, côté chemin.

### **3- Achat tricycle école maternelle de Fontaine Bonneleau**

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget du RPI de Fontaine Bonneleau, les membres du conseil syndical de Catheux ont voté POUR l'achat d'un tricycle par commune pour l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le devis et demande au conseil municipal de se prononcer. Le montant s'élève à 194,75€. Il est nécessaire de l'inscrire au budget pour pouvoir régulariser la facture.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et décide de prendre la

décision modificative suivante :

## **COMPTE DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61521		Entretien et réparations sur terrain	- 195 €
21	2157	113	Tricycle école maternelle	195€
023	023		Virement à la section d'investissement	195€

## **COMPTE RECETTES**

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
021	021		Virement de la section de fonctionnement	195 €

### **3) Inauguration de la mairie**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de l'inauguration de la salle de la mairie.

Il présente deux devis pour la préparation d'un buffet campagnard :

- Un de la maison BELLEPERCHE pour un montant de 10 euros par personne
- un de 4.95€ par personne par le traiteur DOUCHET de Noyers Saint Martin.

Le Conseil municipal décide de passer commande auprès du traiteur de Noyers Saint Martin pour une centaine de convives.

Des terrines de pâté seront achetées en plus pour prévoir l'imprévu (chez PROMO CASH).

Desserts achetés à VRON chez PASQUIER (flans, tartes normandes, et petits fours).

Boissons : crémant, pommeau, vin rouge.

Buffet installé sous les arbres sur le terrain de pétanque compte tenu de la météo.

Rendez-vous à 10 heures pour la préparation samedi matin

### **4) Organisation du 13 et 14 juillet**

13 juillet : défilé aux lampions – vin d'honneur à 22 heures 30

14 juillet : rdv à 11 heures sur la place – défilé – apéritif saucisse

### **5) Chemins travaux**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de décider des chemins à restaurer cette année.

Le Conseil municipal décide de réparer :

- le chemin de la vallée Pierre LECLERC (Perclerc)
- le chemin du Camp Blot

### **6) Modification des statuts de la CCOP**

Monsieur le Maire informe le Conseil syndical qu'il est nécessaire de changer les statuts de la CCOP suite au déménagement des locaux du siège social ainsi que la compétence des médiathèques. Monsieur le Maire rappelle :

Dans sa séance du 10 juin 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé de modifier la rédaction de ses statuts de la façon suivante :

## **1) Article 4 – Siège**

### Ancienne rédaction :

« Le siège de la Communauté est fixé au 5 Rue Tassart à Breteuil sur Noye. »

### Nouvelle rédaction proposée :

« Le siège de la Communauté est fixé au 91 rue d'Amiens à Breteuil sur Noye. »

## **2) Article 9 – Les compétences de la communauté de communes**

Il vous est proposé de valider les modifications apportées à l'article 9, section B) point IV) et l'article 9), section B) point V)

### **B) Les compétences optionnelles**

#### **IV) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

##### Ancienne rédaction :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply,
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions,..., culturelles d'intérêt communautaire : théâtre, cinéma, école de musique communautaire de Breteuil, rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, ..., de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes .
- c) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique

##### Nouvelle rédaction proposée :

Afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la modification de la compétence culturelle et de la compléter de la façon suivante :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions culturelles d'intérêt communautaire
- c) ***Construction et aménagement de locaux pour accueillir des médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, gestion de ces médiathèques, mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques afin de favoriser la montée en compétence des services dédiés à la lecture publique ;***
- d) ***Construction, aménagement de locaux pour accueillir des écoles d'enseignement artistique d'intérêt communautaire, gestion de ces écoles (musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, dessins ...) afin de pouvoir diffuser l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire ;***
- e) Soutien éventuel à la rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels

- f) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique)

## **V) Actions sociales d'intérêt communautaire**

### Ancienne rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le relais assistantes maternelles ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les centres de loisirs sans hébergement

### Nouvelle rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le **relais petite enfance** ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les **accueils** de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de modification des statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juin 2025 ;

Considérant que cette modification s'explique et s'articule sur les éléments suivants :

- Pour **l'article 4** portant sur le changement de l'adresse du siège de la CCOP du 5 rue Tassart à Breteuil au 91 rue d'Amiens à Breteuil, projet résultant d'un besoin pour les services de la CCOP de retrouver des conditions de travail plus adaptées aux nombreux métiers qui les concernent, et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.
- Pour **l'article 9, section B**
  - o **Point IV** : des résultats de l'étude de l'offre culturelle et de lecture publique sur le territoire, ayant stigmatisé les faiblesses de notre territoire pour l'accès de tous à la culture nécessitant de transférer à la CCOP la création et la gestion des médiathèques sur le territoire, notamment à Breteuil et à Foissy-Noyers, en tissant des liens étroits entre ces sites, et de permettre aussi en transférant la gestion directe des écoles d'art, notamment l'école de musique de Breteuil, de pouvoir déplacer ces enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, dessin, peinture, ..) sur notamment Foissy-Noyers et les autres communes ;
  - o **Point V** : la possibilité d'actions directes pour la CCOP sur son territoire en matière d'actions sociales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE,**

A l'unanimité des membres présents

- D'approuver la modification des statuts telle que stipulée ci-dessus, et qui serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

### **Questions diverses :**

1) Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de Monsieur HELOT concernant les nuisances liées au bruit, vitesse, signalisation, tonnage.

Après concertation, le conseil municipal décide d'installer le panneau limitant la circulation à 30 km/h.

Monsieur le Maire rappelle que cette rue est un passage du GR125, chemin du Mont saint Michel qu'il n'est pas possible de l'interdire à la circulation puisque c'est l'accès également aux bois dont certains font commerce, ce qui génère du passage. Pour les quads et autres véhicules motorisés, il est difficile de gérer ce problème. Il est interdit d'interdire car c'est une atteinte aux libertés individuelles. Les agriculteurs sont obligés de travailler.

Pour la vitesse, Monsieur le Maire va l'inviter à s'adresser au département, la commune ayant utilisé les ressources en sa possession pour faire ralentir les véhicules. Il est fait remarquer que la pose des ralentisseurs génère du bruit autant qu'un STOP ou les véhicules remorqués doivent s'arrêtés.

Un courrier va lui être adressé en ce sens.

2) Remerciement des associations ENVOL et les Jardins familiaux

3) Projet « Nettoyons la nature » du 26 au 28 septembre 2025 par LECLERC. Le Conseil municipal décide de ne pas participer.

4) Présence de 150 gendarmes sur le parcours du Tour de France. **Circulation totalement interdite à partir de 9 heures. Les administrés doivent prendre leur disposition.** Un mot va être distribué.

5) Intervention de SPEE pour le changement des compteurs d'eau qui ont plus de 15 ans. Ni le syndicat d'eau, ni la commune n'ont été avertis.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le syndicat d'eau est en cours de renouvellement de contrat du fermier. Il est possible qu'on change de fermier en fonction de l'appel d'offre. Le château d'eau de Fontaine a débordé pendant 2 jours avant que quelqu'un s'en rende compte.

6) Il est demandé à ce que les chaises de la salle des fêtes soient ramenées pour compléter la table. Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt et la location des tables sont soumis à dépôt de chèque de caution pour toutes personnes les empruntant sans exception. Cette décision a été prise par l'ensemble du conseil municipal, il transmet la copie de la délibération aux membres.

7) La parcelle sur la route de Crèvecoeur est à nettoyer. Vois avec le propriétaire.

8) Travaux de l'église.

9) AMEVA : il était convenu qu'il plante des arbres et qu'il refasse le barrage le long de la rivière. Un courrier va leur être adressé. C'est l'affaire d'ordre privé et l'AMEVA et la commune n'a pas à intervenir dans cette affaire ni à s'en occuper.

10) Nettoyage du milieu des chemins par l'agent communal dès que possible. Arrêté pris pour le taillage des haies le long des chemins de la commune.

Séance levée à 21h